

## CM01032024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 mars à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

### Etaient présents

Mme BLANDUREL Marie-Hélène	Mme DARRAS Zohra	
Mme BOCHÉ Audrey		M. LOUIS Martial
M. CARON Francis		M. NIBAS Bruno
	M. FOSSIER Stéphane	
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre		Mme VIGNÉ Isabelle

**Absents excusés :** M. FOURRIER Daniel donne pouvoir à M. LOUIS Martial ; M. CHOQUET Pascal donne pouvoir à Mme BOCHÉ Audrey ; Mme LEMAITRE Danièle donne pouvoir à Mme BLANDUREL Marie-Hélène ; M. FARES Youssef donne pouvoir à M. NIBAS Bruno ; M. VAN DE KERCHOVE Fabien donne pouvoir à M. FOSSIER Stéphane

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène Blandurel

Ouverture de la séance à 19 h 08 suivant l'ordre du jour.

### **01) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal a fait l'objet d'une remarque :

Monsieur Louis demande pourquoi sa suggestion relative à la question que Monsieur Dabonneville lui a posé n'a pas été prise en compte dans le PV ; cette question n'avait pas été déposée au préalable, malgré tout il avait accepté de répondre.

Mme Lemaître, secrétaire de séance, a jugé que cette formulation n'apportait rien au lecteur et risquait de le perdre dans le déroulé des échanges. Monsieur Louis rappelle qu'un PV n'a pas à laisser place aux sentiments, il doit être fidèle aux propos tenus.

### **02) Avenant n°2 – Plateforme multi-services d'Amiens Métropole**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole en date du 24 octobre 2019 a approuvé la prolongation du fonctionnement de la Plateforme multi-services.

Cette plateforme offre aux communes adhérentes la possibilité d'avoir recours à des agents d'Amiens Métropole pour divers travaux. L'adhésion est entièrement gratuite, seul le coût réel de la mise à disposition d'agents sera refacturé aux communes selon le tableau de tarification présent dans la convention. De plus, depuis, fin 2023, les communes ont la possibilité d'acheter directement auprès du service espaces verts, les plans de vivaces ou d'annuelles dont elles auraient besoin au coût direct de production.

Dans le cadre du fonctionnement de la plateforme multi-services mise en place en 2017, il apparaît nécessaire d'actualiser les coûts horaires des agents mis à disposition et d'acter la mise à disposition des communes membres du catalogue de fourniture de plantes du service Espaces Verts.

Contre 0 abstention 0 pour 14

**03) Attribution de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » aux agents municipaux concernées**

Lors du dernier conseil municipal Madame le maire avait ouvert le débat sur la prime « pouvoir d'achat ». L'ensemble des membres du conseil municipal était d'accord pour accorder une prime exceptionnelle de 400 € aux agents concernés (deux agents). Pour rappel, le plafond de cette prime était de 800 €.

Le projet de délibération a été soumis au Comité Social Technique du Centre de Gestion de la Somme qui s'est prononcé favorablement en date du 6 février 2024.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette délibération.

Contre 0 abstention 0 pour 14

**04) Compte de gestion 2023**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Contre 0 abstention 0 pour 14

**05) Compte administratif 2023**

Madame Le Maire ne participe pas à la lecture et au vote du Compte administratif. Le conseil municipal a élu Monsieur Louis pour assurer la présidence lors de l'examen du compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 373 655.79 €

Recettes : 532 432.34 €

Investissement : Dépenses : 258 976.91 €

Recettes : 174 333.87 €

Remarque de Monsieur Louis : certaines dépenses ne sont pas assez annoncées à l'avance, il aurait souhaité que l'on donne un peu plus de détail.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent,

Contre 0 abstention 0 pour 12

#### **06) Affectation de résultats de l'exercice 2023**

Le conseil municipal délibère et décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 86 301.10 € au compte R002 ;

Affectation en réserve d'investissement de 234 253.09 € au compte R1068 ;

Solde d'exécution d'investissement de – 131 112.24 €

Après délibération, les membres du conseil municipal votent :

Contre 0            Abstention 0            Pour 14

#### **07) Renouvellement du contrat d'entretien des cloches par la société Pashal**

Le contrat d'entretien du système d'horloge des cloches de l'église arrive à son terme, il convient de le renouveler.

La société Pashal propose un contrat d'entretien annuel à hauteur de 155 € HT, soit 186 € TTC.

Les membres du conseil municipal votent

Contre 0            Abstention 0            Pour 14

#### **08) Convention entre le comité des fêtes et la commune pour la fête de la musique et la fête des associations**

Il est proposé aux membres du conseil municipal une convention entre le comité des fêtes et la commune afin d'entériner les accords. Aussi, le comité des fêtes s'engage à reverser l'intégralité des bénéfices des deux manifestations citées en objet à la commune. La commune quant à elle, s'engage à utiliser ces bénéfices pour les animations des futures fêtes.

Les membres du conseil municipal votent

Contre 0            Abstention 0            Pour 14

#### **09) Approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Comme évoqué précédemment lors de réunions, Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables oblige les communes à proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Le conseil municipal a choisi de favoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques sur les bâtiments de la zone urbanisée ou à urbaniser, ainsi que les bâtiments de la zone d'activités et sur les bâtiments des zones A, à savoir ceux qui se trouvent dans la rue du Bout de Ville, au bout de la Voirie Neuve, et celle se trouvant sur la D919.

Une concertation publique s'est tenue du 19 février au 9 mars 2024 inclus et un registre a été mis à disposition du public afin d'y notifier des éventuelles remarques.

Une remarque demandant d'intégrer la parcelle AA 33 actuellement considérée en zone N, d'une surface de 3 850 m<sup>2</sup> dans la zone retenue pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol.

L'ensemble des conseillers pense que le projet est évolutif, et qu'il n'y a pas lieu de modifier le zonage pour le moment.

Mme Isabelle Vignier ne donne pas un avis favorable.

Pour l'heure, le conseil municipal décide d'approuver en l'état la carte des Zaenr et vote

Contre 0 Abstention 1 Mme Vignier Isabelle Pour 13

### **10) Délibération d'approbation du PLU**

Par courrier en date du 8 février 2024, le préfet de la Somme, suite au contrôle de légalité exercé par l'Etat sur la délibération du 22 novembre 2023 approuvant le PLU de la commune, a formulé un recours gracieux contre cette délibération. Il convient donc d'annuler la délibération n° D0441112023 et d'approuver une nouvelle délibération tenant compte des remarques de l'Etat quant au règlement pour les zones agricoles (A) et naturelles (N).

L'intégralité des documents seront donc de nouveau envoyés en préfecture et publicité devra être faite dans des journaux locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent :

Contre 0 Abstention 0 Pour 14

### **11) Questions diverses**

- Rando 39 : le dimanche 19 mai 2024, Amiens Métropole impulse un temps fort autour du sport dans le cadre des Jeux Olympiques. Il est donc proposé aux 39 communes d'organiser une randonnée d'environ 10 km à vélo, accessible à tous. Avec le maire de Querrieu nous avons souhaité nous associer car il est difficile de proposer une balade de 10 km sur chacune de nos communes. Nous avons fait appel à l'association « Amiens Métropole cyclisme » basée à Rivery pour nous aider dans l'organisation et dans le tracé du parcours. Je reviens sur ce sujet dès que j'aurai plus d'éléments.
- Fleurissement JO : Toujours dans le cadre des JO les espaces verts d'Amiens nous ont proposé de choisir un sport et de le mettre à l'honneur par la création d'un parterre fleurie. Le sport choisi est le plongeon et l'emplacement se trouve sur l'ancienne mare à sable. Les fleurs financées par Amiens Métropole auront vocation à simuler la mare. Des accessoires type plot de plongeon et cordeau ont été demandé au service sports. Les plantations devront être effectuées par nos soins. Les plantes seront disponibles dès la sortie des Saints Glace à savoir le 14 mai. Messieurs Desplanques et Gaudefroy ont rédigé un panneau explicatif rappelant leurs souvenirs d'enfance autour de cette mare. Le panneau sera imprimé par Amiens Métropole et installé près du nouveau parterre de fleurs.

Remarque de Monsieur Louis : pourquoi ne pas mettre des fleurs annuelles ?

Réponse de Mme le Maire, ça évite de racheter des fleurs chaque année.

- Mme le maire a reçu des demandes de parents qui souhaiteraient pouvoir louer la petite salle de la salle polyvalente les mercredis après-midi afin de pouvoir fêter l'anniversaire de leurs enfants. Pour information, la petite salle n'est pas utilisée les mercredis après-midi par les associations. Mme le maire demande l'avis du conseil sur cette question et sur un éventuel tarif. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Le terminus de bus, rue des Auges se trouve devant l'accès d'une propriété privée dont le nouveau propriétaire a besoin. Après de nombreuses demandes le quai de bus va être provisoirement déplacé pour une phase test de 8 mois. En fonction des résultats de cette phase test, les aménagements définitifs seront installés.
- Notez déjà dans vos agendas la prochaine réunion du conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 avril 2024 à 19h (vote du budget primitif).

## **12) Questions orales**

*Questions de Mme Vigné :* a) Peut-on envisager l'installation de panneaux solaires au niveau des toits des bâtiments communaux ?

. école

. mairie

. accueil de loisirs

. salle multifonction, avec possibilité d'installer ces panneaux sur une "pergola" métallique dont les poteaux seraient fixés sur les 4 murs porteurs de la salle et non pas sur le toit même( pas prévu pour supporter une charge lourde )...ou même carrément les poteaux plantés au sol avec un ancrage béton. Les panneaux solaires seraient placés à l'oblique et orientés plein sud.

*Réponse de Mme le maire :* Il sera tout à fait envisageable d'étudier la question lorsque nous aurons plus de visibilité sur les capacités financières de la commune. Pour l'heure, les projets d'aménagement de la rue des Auges et de la Prairie des Auges mobilisent globalement 350 000 € et nous n'avons pas de retour sur les demandes de subventions déposées pour ces dossiers.

b) Au niveau du projet de réaménagement de la Mare du Four, qu'en est-il ? Sur la question de la biodiversité ; pourrions-nous en débattre ( grenouilles, canards déjà là, roseaux, nénuphars etc...) ?

Et si des travaux d'aménagement sont à prévoir, pourrions-nous suggérer au paysagiste "d'écarter" les 3 saules pleureurs plantés si près les uns des autres, s'il n'est pas trop tard pour les arbres déjà bien sûr ?

*Réponse de Mme le maire :* Le projet de réhabilitation de la mare doit être décalé dans le temps au regard des investissements déjà programmés pour la sécurité routière et piétonne. Lorsque le moment sera venu, nous en discuterons bien sûr ensemble.

c) Y-a-t-il des nouvelles concernant l'installation de l'espace multisports ?

*Réponse de Mme le maire :* La commune est toujours en attente du retour de demande de subvention formulée auprès de la Région. Nous avons par contre obtenu la subvention du Département. Dès le retour de la Région nous pourrions avancer sur ce projet.

d) Au niveau de la benne verte, pouvons-nous enfin prévoir, en concertation, un petit aménagement pour pouvoir y jeter nos déchets verts sans risquer de nous blesser ?

*Réponse de Monsieur Caron :* Nous allons faire une demande d'autorisation de travaux pour aménager l'espace en créant une dalle de béton. Seulement après cet aménagement des marches pourront être adaptées.

e) Concernant la prochaine taxe foncière, est-il possible de savoir si elle sera ou non à la hausse en 2024 ? Si oui, avec quel pourcentage ?

*Réponse de Mme le maire :* En 2024, les propriétaires verront leur taxe foncière augmenter de 3,9 %, en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base à son calcul. Cette hausse - qui dépend de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre - avait atteint 7.1% en 2023.

f) Dans un prochain lien, peut-on rappeler que les déjections canines sont indésirables sur les trottoirs et qu'il y a la possibilité de récupérer gratuitement des sacs, prévus à cet effet, en mairie.

*Réponse de Mme le maire :* ce sera fait.

*Questions de Monsieur Louis :* Question 1 : Élagage des arbres de la Ruelle

Je vous transmets la demande d'habitants de la Ruelle.

Les arbres ont été taillés de manière à les laisser pousser en hauteur. Cette décision pose quelques problèmes et semble ne pas correspondre à ce qu'on peut attendre d'arbres en bordure de rue dans un village. Aspect esthétique discutable, chute de branches mortes et risque de chute de branches plus grosses en cas de vent fort (comme c'est d'ailleurs le cas pour les arbres qui bordent le terrain de jeux). Est-il possible d'envisager rapidement une taille de ces arbres ?

A titre personnel, j'ajouterai les arbres de la rue des Auges.

Ils posent les mêmes problèmes, notamment ceux concernant la sécurité sans compter les soucis de caniveaux encombrés et les regards d'eaux pluviales bouchés.

*Réponse de Mme le maire :* J'avais rendez-vous cet après-midi même avec Monsieur Duboille du service espaces verts d'Amiens Métropole. Concernant l'étêtement des arbres c'est une pratique qui ne se fait plus car plus on coupe un arbre, plus il a tendance à pousser. Les arbres de La Ruelle seront élagués cette année, ceux de la rue des Auges l'ont été en 2021. Sont prévus cette année en entretien du patrimoine arboré :

- sur les parties communales : les arbres de l'aire de jeux, (Il faudrait peut-être prévoir de les abattre car les Frênes montrent des signes de maladie. A confirmer lorsque les bourgeons se seront développés. Il faudra prévoir leur remplacement) et ceux aux abords du terrain de pétanque ; les arbres chemin d'Amiens (des frênes sont également à surveiller pour les mêmes raisons) ; les arbres de la Terre des Vignes.
- Sur les parties intercommunales : les arbres de la Ruelle, ceux de la Grande Rue et ceux de la places (3 arbres sont mangés par des champignons, ils seront à abattre et à remplacer. Nous aurons plusieurs propositions d'essences qu'il conviendra de choisir).

Question 2 : Publications sur le site internet de la commune

Il arrive fréquemment d'être interrogés sur l'absence ou sur le retard de certaines publications sur le site internet de la commune, c'est le cas pour :

- le « lien » (dernier, le N° 95)
- le « Trait d'Union »

La mise en ligne des délibérations du Conseil Municipal (CGCT-art . 2121-26) a été effective, mais a disparu.

D'autre part, l'annonce de la tenue des Conseils municipaux sur le site internet avait été acceptée lors d'un précédent Conseil. J'en avais fait la demande, il ne semble pas que cette décision ait été mise en application.

*Réponse de Mme le Maire :* Concernant la mise en ligne des délibérations et l'annonce de la tenue des Conseils municipaux, c'est un oubli de ma part. Cela dit dans la délibération en date du 16 juin 2022, relative aux modalités de publications des actes, nous avons opté pour une publication sur papier consultable en mairie. Cette dérogation est possible pour les petites

communes qui auraient délibéré dans ce sens avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Malgré tout, même si rien ne m'y oblige, je m'efforcerai d'être plus vigilante et de respecter l'engagement pris lors de la séance du 28 septembre 2022 en réponse à une question orale posée par Monsieur Louis.

*Question de Bruno NIBAS :* Lors du premier conseil d'école les effectifs actuels et la projection pour septembre 2024 ont été dévoilés, laissant présager une stabilité de l'effectif global à 50 élèves. A ce jour, 42 classes vont fermer à la rentrée prochaine dans la Somme. A terme, dans les années à venir, il semblerait que notre école puisse en être victime à son tour compte-tenu des effectifs.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans peut être un levier pour maintenir les 3 classes. **Pourquoi, à l'heure actuelle, il n'est pas envisagé de scolariser ces enfants ?** Les équipements scolaire et périscolaire, l'investissement de la commune en moyens humain et financier semblent répondre favorablement à cet accueil.

*Réponse de Mme le maire :* Cette question a été transmise à Mme Lavrat, directrice de l'école, afin d'être traitée lors du prochain conseil d'école qui se tiendra le lundi 25 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50